

*Au service
des peuples
et des nations*

**ASSEMBLEE DES REPRESENTANTS DU PEUPLE
&
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

**ADDENDA AU DOCUMENT DE PROJET
CONSOLIDATION DE LA TRANSITION DEMOCRATIQUE EN
TUNISIE : APPUI AU PARLEMENT TUNISIEN 2015-2019**

APPLICABLE POUR LA PERIODE 2018-2020



DOCUMENT DE PROJET

Intitulé du projet : Consolidation de la transition démocratique en Tunisie : Appui au Parlement tunisien

Numéro du projet : 00087365

Partenaire institutionnel : Assemblée des Représentants du Peuple (ARP)

Partenaire de réalisation : Programme des Nations Unies pour le Développement – sous modalité DIM

Date de démarrage du projet 87365	Date d'achèvement	Date de la réunion du CLAP
15/4/2015	31 décembre 2020	
Date d'entrée en vigueur de l'Addendum	Date d'achèvement	Date du Comité Directeur
1/1/2018	31 décembre 2020	28/05/2018

Description succincte

Deux ans après le démarrage du projet, une revue stratégique à mi-parcours est venue recentrer l'appui apporté au Parlement, afin de l'adapter à l'évolution du contexte politique, et objectifs et besoins de l'institution parlementaire. Cette revue a mis en lumière les aspects clefs et stratégiques qui auront un effet de levier sur le renforcement de l'Assemblée. Ces différents éléments ont été arrêtés conjointement par le PNUD et l'ARP, suite à de nombreuses consultations. Le soutien à l'Assemblée des Représentants du Peuple pour plus d'efficacité, d'ouverture et de redevabilité sera mis en œuvre à travers diverses activités structurées autour de **deux piliers** consistant dans **1. Le renforcement de l'efficacité de l'ARP et 2. Le renforcement de la fonction de représentativité et transparence de l'Assemblée.**

Les différentes activités de soutien, mises en œuvre par le projet, visent à répondre aux besoins de l'Assemblée afin de s'acquitter de ses fonctions parlementaires et de remplir son rôle clé en tant qu'institution représentative dans le système démocratique tunisien.

<p>Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) :</p> <p>D'ici à 2020, les institutions civiles, politiques, administratives sont pleinement opérationnelles dans le respect des principes universels des droits de l'homme, de démocratie et d'égalité de genre</p> <p>Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre² :</p> <p>Produit 1: L'ARP est renforcée pour devenir une institution plus efficace grâce à un Plan stratégique de développement pour coordonner le renforcement des capacités institutionnelles et des structures de l'Assemblée; (Marqueur genre 2)</p> <p>Produit 2: L'ARP est renforcée en matière de transparence et dans sa fonction de représentation (Marqueur genre 2)</p>	Total des ressources nécessaires :	4 922 585 USD
	Total des ressources allouées :	2 861 857 US\$
	DANEMARK	1 160 935 US\$
	UE	753 826 US\$
	UK	457 122 US\$
PNUD	489 974 US\$	
À financer :	2 060 728 US\$	

Approuvé par (signatures)¹ :

APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE DES REPRESENTANTS DU PEUPLE (ARP)	APPROUVE PAR LE PNUD
Date : 28/5/2018	Date : 28.5.2018

¹ Note : Modifiez le bloc des signatures selon qu'il y a lieu

² Le marqueur genre mesure l'investissement du projet dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Choisir un marqueur par produit : G3 (l'égalité des sexes est un objectif principal); G2 (l'égalité des sexes est un objectif important); G1 (contribution limitée à l'égalité des sexes); G0 (pas de contribution à l'égalité des sexes)

La Tunisie s'est engagée depuis janvier 2011 sur la voie d'une transition démocratique dont elle a franchi avec succès plusieurs étapes fondamentales. En premier lieu, l'élection, en octobre 2011, d'une Assemblée nationale constituante chargée de doter le pays d'une nouvelle constitution. Cet objectif fut atteint le 27 janvier 2014 avec l'adoption de la Constitution au terme d'un processus qui a été au centre des préoccupations des Tunisiens et auquel les différentes composantes de la société civile ont largement pris part. La nouvelle Loi fondamentale tunisienne a été quasi unanimement saluée, à l'échelle nationale et internationale pour son indéniable caractère consensuel et ses engagements fermes en faveur de la garantie des droits et libertés, de la démocratie, de l'Etat de droit et de sa primauté.

Cette étape majeure fut suivie par une seconde ; celle des élections présidentielle et législatives d'octobre et décembre 2014 qui ont conduit la Tunisie vers la première alternance pacifique au pouvoir de son histoire, et ont ouvert une nouvelle phase de sa transition démocratique, tout aussi importante que celle qui l'a précédée. Cette nouvelle phase, qui est celle de la mise en œuvre de la Constitution, de la consolidation de la démocratie et de la cohésion sociale, repose en grande partie sur l'institution parlementaire nouvellement élue, l'Assemblée des représentants du peuple (ARP).

La Tunisie a, en effet, opté pour un régime politique mixte à prééminence parlementaire au sein duquel l'Assemblée dispose, en tant que représentant du peuple, de larges compétences en matière de législation, de débats des politiques publiques et de contrôle de l'action gouvernementale. L'Assemblée des représentants du peuple fait face, à ce titre, et au-delà des défis institutionnels, sociaux et économiques, à l'enjeu principal de faire aboutir une réelle transformation politique vers un système de gouvernance bénéficiant de la confiance des citoyens au sein duquel un parlement ouvert, transparent et pluriel occupe une position axiale.

Le rôle de l'Assemblée, en particulier lors de la première législature (2014-2019) qui peut être qualifiée à plus d'un titre de nouvelle phase constituante, est déterminant pour la consolidation de la démocratie tunisienne naissante. Assurer la mise en place d'une gouvernance ouverte, représentative et participative, la mise en place d'institutions garantes de la démocratie et de l'Etat de droit, la mise en adéquation de l'arsenal législatif avec la constitution, assurer la cohésion sociale par la relance économique et une croissance inclusive.

Plusieurs réformes s'inscrivant dans cette perspective ont été réalisées au cours de la première moitié de la législature : la loi organique relative à la nouvelle Cour constitutionnelle adoptée le 3 décembre 2015, celle relative au nouveau Conseil supérieur de la magistrature (adoptée le 28 avril 2016 et amendée le 18 avril 2017) et la loi-cadre sur les instances constitutionnelles adoptée le 5 juillet 2017. Ces avancées comptent parmi les grands piliers de la mise en œuvre de la Constitution que le nouveau parlement issu des élections du 26 octobre 2014 a pu mettre en place. Cependant, le chantier reste vaste.

Convaincu de l'importance du rôle des Assemblées dans le succès des processus de transformations politiques, le PNUD a accompagné l'Assemblée nationale constituante durant toute la phase d'élaboration de la Constitution en mettant en place un projet d'appui transversal. Cet appui s'est poursuivi dans le cadre d'un projet d'appui à l'Assemblée des représentants du peuple qui a débuté le 15 avril 2015. Ce projet, dont le plan d'action, la pertinence et la durabilité de l'impact ont été largement débattus avec l'ARP lors de la phase de préparation, visait à soutenir l'Assemblée dans la mise en œuvre de la Constitution et à appuyer les différents acteurs parlementaires, élus et administration, dans l'exercice de leurs fonctions.

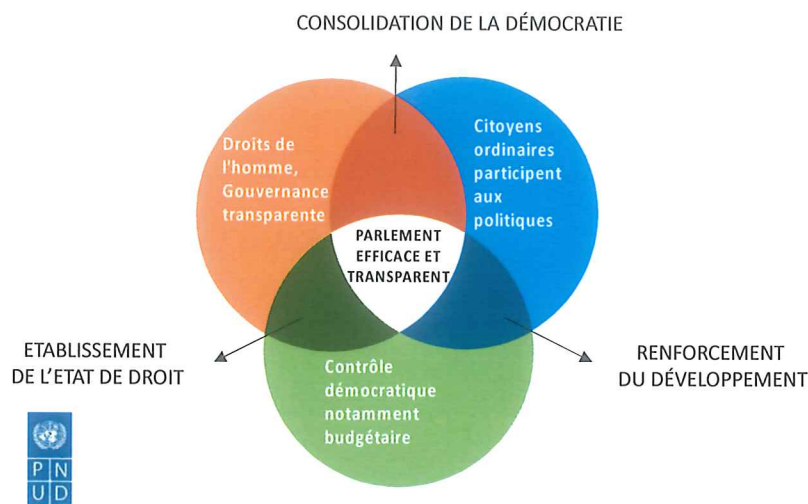
Après deux années d'exercice, le projet a procédé à une revue stratégique en mai 2017. L'objectif est de recentrer l'appui apporté au Parlement, afin de l'adapter à l'évolution du contexte institutionnel et des objectifs et besoins de l'institution parlementaire afin d'en optimiser l'impact. Dans cet objectif, la revue stratégique a permis d'identifier les principaux enjeux et défis pour le reste de la législature ainsi que les axes sur lesquels le projet devra concentrer ses efforts afin d'atteindre l'objectif du renforcement de l'Assemblée dans l'exercice de ses fonctions et son positionnement dans son environnement institutionnel, appui qui vise au final le soutien à une gouvernance démocratique, inclusive et efficace.

Les enjeux stratégiques prioritaires identifiés sont présentés dans les chapitre II et III du présent document.

II. STRATEGIE

Une assemblée parlementaire efficace, ouverte, inclusive et participative a un effet de levier positif sur la cohésion sociale, le contrat social et la transition démocratique.

La vision qui sous-tend cette approche en matière de gouvernance et de renforcement parlementaire est structurée autour des constats suivants. La présence d'une **institution parlementaire efficace et transparente** est fortement liée à l'existence d'une **démocratie viable et d'une société ouverte** (Steven Fish 2007). De telles institutions sont donc essentielles à l'établissement et à la **consolidation de la démocratie**, car elles permettent aux citoyens ordinaires de participer aux politiques qui façonnent leur vie. En outre, les parlements sont essentiels à l'**établissement de l'Etat de droit**, à la protection des droits de l'homme, à la gouvernance transparente.



Le renforcement des parlements est crucial au vu du rôle important des institutions parlementaires pour la démocratie, mais aussi parce que l'existence d'institutions efficaces de contrôle démocratique, notamment budgétaire, est essentiel dans le cadre du **développement**.

L'Agenda 2030 pour le développement durable offre un cadre intégré pour la mise en place de processus inclusifs et participatifs et appelle les parlements à jouer un rôle clef en matière de redevabilité quant au suivi et à la mise-en-œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD). En outre, l'ODD 16 vise à *"promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et la mise en place d'institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux"*.

Le présent projet d'appui à l'Assemblée des Représentants du Peuple est, également, aligné avec le Plan stratégique du PNUD (2018-2021), au niveau mondial, dont l'un des trois domaines prioritaires vise à « accélérer les transformations structurelles pour le développement durable ». Le PNUD a pour objectif dans ce cadre la mise en place de systèmes de gouvernance plus efficaces capables de répondre aux grands défis de développement auxquels les pays sont confrontés. Le plan stratégique 2018-2021 (en cours de validation) souligne qu'une gouvernance inclusive et responsable est un moteur essentiel ses transformations structurelles. Enfin, le projet s'inscrit dans le cadre du document du programme pays (2015-2019) et le Plan d'action du programme pays du PNUD en Tunisie, développé en collaboration avec le gouvernement tunisien, et approuvé par le Conseil d'administration du PNUD en Juin 2014.

Dans cette perspective, l'objectif principal du projet vise à soutenir la gouvernance démocratique inclusive et efficace, à travers un appui à l'Assemblée des Représentants du Peuple, afin de renforcer la participation politique, la transition ainsi que le développement humain et durable, et donc de répondre aux défis actuels de la Tunisie.

Bien évidemment, le présent projet s'articule, dans ce cadre, avec les divers projets du PNUD en Tunisie qui soutiennent notamment le processus électoral, la lutte contre la corruption, la décentralisation et le développement local, l'économie solidaire, la Justice transitionnelle, la société civile, etc.

En outre, le projet vise des objectifs transversaux (correspondant aux défis actuels de la Tunisie) qui sont :

- La mise en œuvre de la Constitution
- La confiance des citoyens dans les institutions (notamment le parlement)
- La transparence et la lutte contre la corruption
- Le développement économique et régional
- La participation des jeunes et des plus marginalisés
- La participation des femmes

La théorie du changement soutenant cette stratégie peut être décrite comme suit :

L'Assemblée des Représentants du Peuple renforcée, efficace, ouverte et redevable permet la mise en place de processus, de mécanismes et de politiques participatifs et inclusifs. Ces processus, mécanismes et politiques participatifs et inclusifs contribuent à la consolidation de la transition démocratique, à la mise en œuvre du contrat social ainsi qu'à l'édification de l'Etat et au développement du pays.

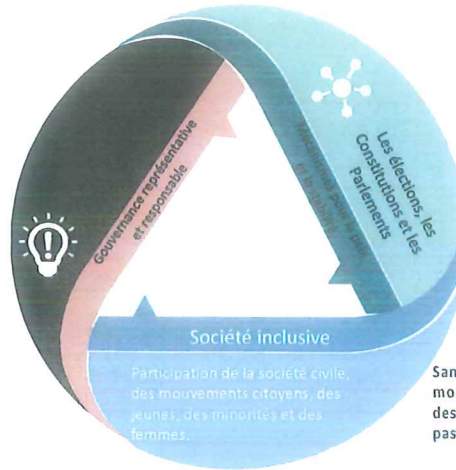
Le soutien à l'Assemblée des Représentants du Peuple, visant plus d'efficacité, d'ouverture et de redevabilité, sera mis en œuvre à travers diverses activités structurées autour de **deux piliers** consistant dans **1.** Le renforcement de l'efficacité de l'ARP et **2.** Le renforcement de la fonction de représentation et de la transparence de l'Assemblée. Ces axes sont détaillés dans le **chapitre III**. Ces orientations de soutien ont été identifiées grâce à la revue stratégique du projet effectuée en juin 2017. Cette revue a mis en lumière les aspects clefs et stratégiques qui auront un effet de levier sur le renforcement de l'Assemblée. Ces différents éléments ont été arrêtés conjointement par le PNUD et l'ARP, suite à de nombreuses consultations.

Les différentes activités de soutien, mises en œuvre par le projet, visent donc à répondre aux besoins de l'Assemblée pour s'acquitter de ses fonctions parlementaires et remplir son rôle clé en tant qu'institution représentative dans le système démocratique tunisien. En effet, la transition démocratique en Tunisie peut être renforcée notamment par l'Assemblée en tant que lien entre l'État et les citoyens.

Processus politiques inclusifs – vision

La volonté de renforcer la gouvernance démocratique inclusive et efficace, de manière intégrée, repose sur les éléments suivants :

Sans des Parlements, des partis politiques et des instances électorales transparentes et inclusifs, il ne peut y avoir de gouvernance représentative et responsable



Elections, Constitutions et Parlements constituent des socles et des mécanismes pour la paix et la stabilité

Sans la voix de la société civile, des mouvements citoyens, des jeunes, des minorités et des femmes, il n'y a pas de société inclusive

Le renforcement parlementaire est intégré, dans l'architecture du PNUD, à l'appui aux « **Processus politiques inclusifs** », afin de favoriser la participation des citoyens dans la prise de décision politique et de faciliter l'ouverture et l'efficacité des institutions et des processus politiques. Cette approche, centrée autour du contrat social/dialogue national, comprend également des actions d'appui visant la société civile, la révision et/ou mise en œuvre de la Constitution, les processus électoraux, la participation des femmes, et contribue dès lors à la réalisation des objectifs du développement durable, en particulier de l'**objectif 16**.

Le projet repose sur les expériences et les leçons tirées du soutien du PNUD à l'Assemblée entre 2012 et 2017. Par ailleurs, le PNUD a développé une importante expertise en matière de renforcement des capacités parlementaires à travers le monde. Le PNUD propose dès lors un appui adapté et basé sur les besoins de l'ARP (résultats de la revue stratégique du projet) tout en intégrant les meilleures pratiques et les leçons tirées des expériences du monde entier. En outre, le projet intègre l'ensemble des acteurs parlementaires et des institutions concernées au-delà du parlement, tels que les organisations de la société civile (OSC), les médias et les partis politiques, afin de promouvoir l'appropriation et la durabilité du processus de renforcement parlementaire.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

Résultats escomptés

Sur la base de cette stratégie, l'intervention proposée par le projet a pour objectif (résultat) :

De soutenir la gouvernance démocratique inclusive et efficace, à travers un appui à l'Assemblée des Représentants du peuple, afin de renforcer la participation politique, la transition et le développement humain et durable et donc de répondre aux défis actuels de la Tunisie.

Pour atteindre cet objectif, le PNUD propose une approche intégrée qui a pour objectifs spécifiques :

Activity Result 1.1: Le plan stratégique de développement de l'ARP (s'inscrivant dans le cadre de la vision stratégique existante) est finalisé de manière inclusive et participative

Depuis le début de son mandat, L'Assemblée entend inscrire son action dans le cadre d'une vision stratégique d'avenir et de gouvernance à moyen et long terme permettant l'identification et la planification des grands projets de transformation de l'ARP. En effet, il était apparu nécessaire de prendre en compte les changements profonds qui attendaient le Parlement : la consécration du pluralisme politique et la mise en œuvre du principe de la proportionnalité d'une part et la mise à niveau de l'administration parlementaire, celle héritée du passé et celle organisée dans l'urgence de la construction constitutionnelle, d'autre part. Les défis étaient nombreux et les organes directeurs de l'Assemblée ont tracé les grandes lignes des réformes à entreprendre pour y faire face, conscients de leur mission fondatrice au plan interne et dans le cadre de l'application de la Constitution. Le PNUD a accompagné cette démarche en apportant la réponse la plus appropriée aux priorités identifiées.

En réponse à la demande de l'Assemblée, le PNUD appuie l'ARP dans la mise en œuvre de la vision stratégique et sa formalisation en un plan adopté et validé de manière participative. Le plan est envisagé comme un outil de planification et de coordination à long terme pour le renforcement de l'institution parlementaire (y compris pour la formation et la restructuration, l'établissement de mandats et de TdR clairs). Cela constituera une occasion de structurer le développement parlementaire à long terme et de manière durable, inclusive et structurelle et d'assurer une forte appropriation par l'ensemble de l'ARP. En outre, une vision stratégique complète permettra à l'ARP de croître de manière cohérente et de s'assurer que les différents efforts de l'Assemblée et de ses partenaires convergent vers les mêmes objectifs.

À cet égard, le projet prévoit notamment les activités indicatives suivantes :

- Facilitation, conseils techniques et soutien relatif au processus de formalisation et de consolidation de la Vision stratégique en tant qu'outil de planification et de coordination à long terme.
- Conseil technique et soutien à la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Vision stratégique.

Activity Result 1.2: Les capacités des parlementaires et du secrétariat sont renforcées pour remplir les fonctions législatives et de contrôle.

L'administration parlementaire fournit un soutien au parlement, à ses commissions et à leurs membres dans leurs fonctions législative, de représentation et de contrôle de l'action du gouvernement, notamment en matière budgétaire. Une Assemblée moderne, ouverte transparente et efficace doit pouvoir compter sur une administration compétente structurée et disposant de mécanismes de circulation de l'information efficaces et qui peut appuyer les parlementaires et les structures de l'Assemblée pour un exercice optimal de leurs fonctions. Sans un personnel compétent qui a accès à des informations claires et solides pour appuyer les parlementaires et les commissions, l'ARP pourra difficilement remplir ses mandats législatifs et de contrôle, et mettre en œuvre la Constitution.

Le renforcement des capacités des députés est également crucial. Le programme permanent de renforcement des capacités sera développé afin de servir l'ensemble des députés.

Le projet souhaite dès lors appuyer l'ARP pour évaluer ses capacités en matière de suivi de la mise en œuvre des ODD. Il est nécessaire dans ce cadre que les parlementaires soient bien informés sur le rôle du parlement dans la mise en œuvre des ODD. Le projet appuiera en outre le développement, l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action ODD, afin de renforcer sa capacité à jouer pleinement son rôle dans la réalisation des ODD.

Le projet va dès lors consolider et pérenniser le programme de renforcement des capacités des députés et de l'administration parlementaire par l'intermédiaire de l'Académie parlementaire récemment créée, avec notamment des formations axées sur les fonctions législatives, de contrôle et budgétaires, afin que l'institution parlementaire joue un rôle clef dans la mise en œuvre de la Constitution.

À cet égard, le projet prévoit notamment les activités indicatives suivantes :

- Consolidation de l'Académie Parlementaire à travers la mise en place de cycles de formation ponctuels et courts et de formations-actions (formation apprentissage) constituant un nouveau programme de formation structuré autour d'un calendrier d'activité annuel.
- Soutien aux journées parlementaires, en visant particulièrement les sujets liés à la mise en œuvre de la Constitution.
- Soutien au renforcement des capacités des députés et des conseillers des commissions en matière législative et de contrôle en tenant compte de la dimension genre à travers l'Académie.
- Appui à l'organisation de quatre conférences nationales :
 - Conférence nationale sur la décentralisation (2018)
 - Conférence nationale « La Constitution Tunisienne 2014 : 5 ans après » (2019)
 - Conférence nationale sur la Cour Constitutionnelle (2019)
 - Conférence nationale sur les instances constitutionnelles (2020)
- Assurer l'accès à une expertise indépendante et un appui technique à travers la consolidation et renforcement du roster d'experts de haut niveau.
- Appui à la mise en place d'une unité spécialisée d'analyse budgétaire et de contrôle parlementaire
- Appui au renforcement du rôle du parlement dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD).
- Table ronde afin de développer un plan d'action parlementaire ODD visant à renforcer les capacités de l'ARP pour devenir un partenaire efficace dans la réalisation des ODD.

Activity Result 1.3: Les capacités de l'ARP à utiliser l'infrastructure numérique sont renforcées.

Dans le cadre du renforcement de la transparence et l'ouverture de l'ARP sur les citoyens et par là, la démocratie participative, le PNUD a fourni un appui important en dotant le Parlement d'un système d'information moderne et sophistiqué. Il est important d'assurer aujourd'hui sa pérennité par la maîtrise de cet outil à travers la consolidation de l'organisation, la gestion et la formation du personnel technique de l'ARP.

Afin de garantir l'utilisation efficiente et optimale de cet outil par l'Institution, le projet va notamment prévoir les activités suivantes :

- Consolidation des acquis en matière d'infrastructure numérique (par la formation des députés, fonctionnaires et personnel technique pour un usage maximisé, par le complément des modules requis et l'upgrade du système et de l'infrastructure).
- Formation sur l'administration avancée et le développement continu du système d'information pour les cadres informatiques de l'assemblée.
- Formation pour les fonctionnaires sur les compétences nécessaires en informatique et technologie numérique avec un cycle certifiant.

Produit 2: L'ARP est renforcée en matière de transparence, et dans sa fonction de représentation.

L'un des aspects les plus critiques du projet est l'accent mis sur le renforcement du dialogue et de la confiance entre l'institution parlementaire et les citoyens, en plus de renforcer les capacités de l'Assemblée et de leurs membres en matière de communication. La transition démocratique en Tunisie se caractérise par la reconnaissance du fait que les citoyens doivent être conscients du rôle de représentation de l'Assemblée, et le lien/médiation qu'elle peut jouer entre l'État et eux et comment ils peuvent interagir dans ce cadre. Ce concept est essentiel pour construire la « légitimité » de l'Institution.

À cette fin, l'ARP sera soutenu dans son engagement proactif auprès des citoyens, pour ouvrir des voies de communication et de dialogue à travers des mécanismes institutionnels et pour sensibiliser au rôle du parlement au sein de la démocratie tunisienne. Les capacités de dialogue et les mécanismes de l'ARP pour engager la société civile, y compris les groupes les plus marginalisés (ex : femmes et jeunes) dans le travail et les fonctions parlementaires, seront renforcées pour mieux refléter leurs voix et leurs préoccupations.

Activity Result 2.1 : Les capacités de représentation, de transparence et de dialogue de l'Assemblée sont renforcées

Un défi majeur dans le cadre du renforcement de l'ARP consiste au renforcement du rôle et de la capacité de l'Assemblée à faire écho aux voix des citoyens dans la gestion de l'Etat et du développement du pays, y compris dans la mise en œuvre de la Constitution et des ODD.

Pour atteindre cet objectif, a) l'ARP et ses membres doivent avoir la capacité de représenter les citoyens, b) la société civile doit avoir la capacité de s'exprimer et avoir l'accès pour ce faire auprès de l'ARP, et c) des mécanismes appropriés pour entretenir un dialogue constructif entre les députés et les citoyens doivent être établis. Le projet appuiera la création de mécanismes durables d'engagement entre l'ARP et la société civile.

Dans ce cadre, le projet du PNUD a fourni un soutien fondamental en matière de développement d'un système d'information moderne et sophistiqué. Il est important d'optimiser l'utilisation de ce système par l'Institution et son accès par les députés, la société civile et les citoyens en général. Ces activités s'inscrivent dans les engagements de la Tunisie en matière de Gouvernance ouverte (Open Government Partnership) qui se traduisent pour l'ARP en la mise en place d'un 'Parlement ouvert'.

Il est actuellement nécessaire d'améliorer la communication de l'ARP pour rendre l'information liée à son travail public accessible aux citoyens. La mise en œuvre de la stratégie de communication de l'Institution parlementaire représente aujourd'hui un défi majeur car elle aura une incidence sur la crédibilité de l'Institution et celle des députés.

À cet égard, le projet prévoit notamment les activités indicatives suivantes :

- Appui à la mise en place d'un cadre durable et de mécanismes structurels pour le dialogue avec - et la participation de la société civile.
- Appui à la mise en place d'une plateforme digitale, d'une application mobile destinée aux citoyens et les députés pour l'engagement des citoyens et de la société civile dans le processus parlementaire (fonction législative, budgétaire et de contrôle),
- Appui à la mise en place d'une charte d'usage et de sécurité du système d'information de l'ARP.
- Appui à la mise en place d'un plan de communication autour de la plateforme digitale et des mécanismes d'inclusion de la société civile.
- Renforcement des capacités des parlementaires à dialoguer avec les citoyens
Mise en place d'une campagne d'information à travers le pays sur le rôle et le mandat de l'ARP.
- Appui à la communication institutionnelle à travers l'accompagnement de la stratégie de communication et la formation du personnel du Département de communication et des médias (journalistes) sur le rôle des parlements et la manière d'interagir avec eux.

Activity Result 2.2 : La participation et l'engagement des femmes et des jeunes dans les processus parlementaires sont renforcés.

De manière complémentaire à l'appui au dialogue, il est important que l'ARP puisse être en contact avec les groupes les plus marginalisés, notamment les femmes et les jeunes. Le projet développera donc des activités sur la question genre et son intégration dans toutes les autres activités.

À cet égard, le projet prévoit notamment les activités indicatives suivantes :

- Soutien au caucus des femmes parlementaires.
- Formation pour des groupes de femmes et de jeunes de la société civile sur le plaidoyer et pour s'engager dans le dialogue avec les parlementaires.
- Renforcement des capacités des députés quant aux questions d'égalité de genre et sur la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles sur le genre.
- Appui à l'organisation de journées portes ouvertes parlementaires au profit des jeunes et des femmes.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

L'expérience au niveau mondial montre que l'élément le plus critique de tous projets de développement parlementaire est la composante « personnel ». Alors que certains projets se concentrent sur l'infrastructure, l'équipement ou la gestion des subventions, les projets parlementaires reposent traditionnellement sur des experts ayant la capacité de fournir des conseils fiables, opportuns et de qualité. Sans accès à ce personnel et / ou à des experts à court terme, les projets parlementaires risquent d'offrir des conseils inappropriés ou de manière trop peu rapide. En conséquence, une partie du budget du projet est consacrée pour le staff, car la principale stratégie de mise en œuvre consiste dans le renforcement des capacités et l'offre de conseils techniques.

À la fin, le projet propose trois spécialistes nationaux de haut niveau, capables d'appuyer la gestion du changement institutionnel ainsi que le renforcement des capacités. Cette équipe de base sera soutenue par des experts externes au projet, capables de répondre à la demande de l'ARP de manière rapide et adaptée.

Partenariats

L'un des principes directeurs de la mise en œuvre du projet consistera à maximiser les ressources limitées dans un environnement opérationnel restreint en mettant l'accent sur le développement de partenariats efficaces, basés sur des avantages comparatifs et une coordination étroite des activités de manière cohérente et complémentaire.

Le projet d'appui au parlement tunisien collabore, depuis sa mise en œuvre, avec les principaux partenaires du développement parlementaire actifs en Tunisie. Ces relations de partenariat seront consolidées lors de la prochaine phase du projet. Le PNUD a appuyé l'ARP dans la création d'une Académie parlementaire (décembre 2016), laquelle a été conçue comme un espace ouvert accueillant l'ensemble des activités d'appui, de formation et de renforcement de capacités à destination des élus et des membres de l'administration parlementaire. L'Académie représente, à ce titre, une plateforme de première importance pour la collaboration avec les partenaires de l'ARP.

En plus de travailler avec des partenaires clés de soutien parlementaire, le PNUD dispose d'une gamme de programmes nationaux et régionaux existants qui pourraient être utilisés pour appuyer le projet. Le PNUD en Tunisie dispose d'une série d'autres projets qui peuvent fournir une expertise spécifique, notamment dans le domaine de l'appui au processus électoral, la lutte contre la corruption, à la décentralisation et au développement local, à l'économie solidaire, à la Justice transitionnelle, à la société civile, etc...

De même, le PNUD fait partie de la famille de l'ONU en Tunisie et a l'intention de continuer à travailler en étroite collaboration avec les autres agences (UNODC, UNHCHR, OIT,) pour coordonner les efforts des NU visant à appuyer la transition démocratique et à exploiter l'ensemble de l'expertise disponible au sein de l'organisation au profit du parlement tunisien.

En outre, au niveau mondial et régional, le PNUD est l'organisation multilatérale de premier plan dans le domaine du renforcement parlementaire, apportant son soutien à plus de 70 parlements à travers le monde. Le PNUD en Tunisie s'appuiera donc aussi sur l'expertise et les ressources mondiales du PNUD relatives au développement parlementaire au profit de ce projet et du programme de développement de la région arabe.

Risques et hypothèses

1. *Fonds du projet non entièrement mobilisés.*

Mesures de mitigation : Le bureau Pays PNUD et l'équipe du projet poursuivront leurs efforts en vue de la mobilisation des ressources nécessaires auprès de bailleurs de fonds potentiels.

2. *Les enjeux politiques et institutionnels peuvent impacter la mise en œuvre des activités planifiées.*

Mesures de mitigation : Consolidation des mécanismes de coordination avec l'ARP. Le projet maintiendra le mécanisme de coordination mis en place lors de l'établissement du projet. Ce mécanisme, regroupant les différents acteurs de l'Assemblée et l'équipe du projet du PNUD, se réunit périodiquement et permet une meilleure coordination, une plus grande flexibilité et l'adéquation des activités envisagées au calendrier législatif. Bien entendu, la périodicité des réunions dépendra du contexte de mise en œuvre des activités du projet.

3. *Risque de tensions politiques au sujet de la campagne régionale d'information en raison notamment des prochains rendez-vous électoraux (municipales, régionales, législatives).*

Mesures de mitigation : L'ensemble des composantes politiques de l'ARP, les groupes parlementaires ainsi que les différents organes de décision de l'Assemblée seront étroitement impliqués dans la préparation et la mise en œuvre de la campagne. Multiplier les canaux alternatifs de communication (campagne d'information audiovisuelle radiodiffusée, réseaux sociaux, brochures, affichage etc.)

4. *Difficulté et risque de résistance face aux futures évolutions de l'Assemblée.*

Mesures de mitigation : Consolidation du sentiment d'appropriation de l'action du projet par les acteurs parlementaires. Le risque est également réduit par la proximité entre les équipes du PNUD et du Parlement qui travaillent en étroite collaboration depuis 2012 date de lancement du premier projet d'appui à l'institution parlementaire.

Implication des parties prenantes

Le projet a bâti ces dernières années une relation de confiance avec l'Assemblée et souhaite faire perdurer ce partenariat. Le bénéficiaire du projet est l'Assemblée des Représentants du Peuple avec ses différentes structures, notamment les Commissions parlementaires, l'administration parlementaire mais également les députés et les membres du personnel pris individuellement. L'action du projet s'adresse également aux acteurs gravitant autour de l'Assemblée tels que les organisations de la société civile comme les organisations de femmes ou de jeunes, concernées ou intéressées par le travail parlementaire.

Coopération Sud-Sud et triangulaire

Le projet continuera à encourager la Coopération Sud-Sud et Triangulaire. Le PNUD contribue, dans cette perspective, à la consolidation des partenariats avec des parlements étrangers de la région et au niveau international. Le Projet vise à inscrire ces partenariats dans la durée en soutenant des collaborations à long terme entre l'ARP et les parlements étrangers disposés à partager leurs expériences et leur expertise. Le partage de l'expérience tunisienne dans la région et au-delà constitue également un aspect important de l'action du PNUD auprès de l'Assemblée tunisienne.

Une vingtaine de parlements ont contribué à différentes activités du projet depuis 2012 (Projet d'appui au processus constitutionnel).

Grâce au Hub régional du PNUD à Amman, la Tunisie participera également à des échanges, y compris sur des sujets tels que les ODDs, la lutte contre la corruption et la promotion de la cohésion sociale. Le projet favorisera également la participation de la Tunisie aux échanges parlementaires régionaux.

Connaissance

Le projet procèdera à l'élaboration de plusieurs ressources documentaires en relation avec le développement parlementaire dont principalement les rapports des différentes activités de formations et de renforcement de capacités, les rapports d'analyses et d'appui au travail législatif et à l'exercice de la fonction de contrôle de l'action gouvernementale. Le projet appuiera également l'ARP dans l'élaboration d'un document établissant un plan d'action sur l'ouverture de l'institution parlementaire lequel devra aboutir à une charte entre l'ARP et les organisations de la société civile.

La production de supports de communication de natures diverses est un autre aspect important de l'action du PNUD auprès du Parlement : le projet soutient l'ARP dans la mise en œuvre, la consolidation et l'amélioration de ses plateformes ICT et notamment son site web lequel comprendra : communiqués de presse, briefings, rapports et diverses publications en relation avec les activités des diverses structures de l'institution parlementaire.

Durabilité et amplification

Depuis 2012 et de manière continue, le PNUD a mis en place des projets d'appui à l'institution parlementaire : le projet « Appui au processus constitutionnel, parlementaire et au dialogue national » (2011-2015) et projet « Consolidation de la transition démocratique en Tunisie : appui au Parlement tunisien » (2015-2019). Le présent projet pourra ainsi s'appuyer sur un partenariat solidement implanté. Des mécanismes de collaboration bien établis, les résultats et les réalisations des phases passées, les connaissances générées et les leçons apprises représentent autant d'atouts qui permettront aux activités envisagées de conduire à des résultats tangibles, durables et bénéficiant d'une appropriation optimale par l'institution bénéficiaire.

De manière plus générale, l'approche de la présente phase consiste à consolider les résultats actuels en matière de développement et à capitaliser sur les compétences récentes en vue de renforcer la pérennité de ces acquis en matière humaine, d'infrastructure et institutionnelles. Bien que le développement des compétences des députés soit critique, le renforcement des capacités du personnel du Secrétariat constituera également une priorité. En effet, la nature permanente du secrétariat chargé d'appuyer, à plus long terme les députés, permet de pérenniser l'appui apporté par le PNUD à l'ARP. Cette approche constitue une bonne pratique dans le domaine du développement parlementaire.

IV. GESTION DU PROJET

Coût, efficacité et productivité

Au vu des résultats de la revue stratégique du projet, l'appui consistera à consolider les acquis et les résultats des phases précédentes, et ce, dans le but d'assurer la durabilité et la pleine réalisation de l'assistance déjà fournie au Parlement. Le PNUD a adopté l'approche de portefeuille pour l'appui de ce projet. En effet le projet fonctionnera dans le cadre du programme de « Gouvernance » du PNUD.

Dans ce cadre, le projet utilisera toutes les capacités et les ressources existantes du pays et collaborera avec d'autres initiatives / projets, tels que l'appui au processus électoraux, appui au développement de la société civile, la transparence et l'intégrité, et d'autres.

Le projet est conçu de manière à viser l'optimisation du rapport qualité/prix (atteindre les objectifs et résultats spécifiés du présent document avec la qualité requise et en tenant compte des contraintes de temps et de coût) et sera géré selon les modalités « Direct implementation (DIM) ». Le PNUD mènera toutes les opérations liées à la gestion du projet y compris l'acquisition des biens et de services et sera responsable de l'utilisation des fonds du projet à travers une gestion efficace des processus et un contrôle des mécanismes. Des rapports financiers trimestriels et annuels seront présentés par le PNUD relatant l'utilisation des fonds du projet.

La mise en œuvre des activités du projet sera fondée sur un Plan de Travail Annuel (PTA), budgétisé sur une base annuelle. Le Conseiller Technique Principal et le PNUD signeront le PTA conformément aux règles et procédures du PNUD.

La mise en œuvre du projet tiendra compte des coûts des transactions ainsi que des autres coûts et frais (GMS, DPC, etc...) et ce conformément aux règles et procédures du PNUD.

Gestion du projet Le projet sera basé à Tunis dans des locaux loués regroupant l'ensemble du personnel technique et administratif (CTP, experts, unité d'appui au projet, consultants, etc...). Conformément aux plans de travail annuels (PTAs), les activités seront mises en œuvre, principalement à Tunis et dans d'autres régions de la Tunisie.

Le chargé du programme « Gouvernance » doit fournir une orientation stratégique à l'ensemble du portefeuille et apportera son appui par des conseils substantiels concernant la mise en œuvre, le suivi et l'assurance des projets et la gestion des connaissances. Il assurera l'alignement, la coordination et les synergies chaque fois que possible avec d'autres activités de programme du bureau du pays ainsi que celles des Agences des Nations Unies. Il sera soutenu par un conseiller technique principal (CTP) responsable de l'ensemble du projet, du point de vue technique et en matière de gestion.

La gestion du projet sera assurée par une équipe technique, une unité d'appui au projet et un responsable de suivi et d'évaluation. Un budget sera consacré pour le recrutement d'experts de haut niveau à court terme. L'ensemble sera dirigé par le conseiller technique principal.

L'organisation du projet sera comme suit :

- Un conseiller Technique Principal (CTP) recruté à l'échelle nationale (SB5),
- Une équipe technique regroupant deux (02) experts en développement parlementaire (SB5), un (01) expert en ouverture et transparence (SB4) et un assistant en renforcement parlementaire (SB3),
- Une unité d'appui au projet constituée d'un administrateur de projet (SB4), deux (02) associés au projet (SB3) et d'un chauffeur (SB2),
- Un consultant M&E et reporting

V. CADRE DE RESULTATS

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		Cibles (par fréquence de recueil des données)				MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	2018	2019	2020	FINAL	
Produit 1: l'ARP est renforcée pour devenir une institution plus efficace grâce à un Plan stratégique de développement pour coordonner le renforcement des capacités institutionnelles et des structures de l'Assemblée	Bilan et perspectives stratégique de développement de l'ARP	Données par l'ARP et le projet	N/A	2017	Bilan de l'ARP est élaboré ; Le plan relatif les perspectives stratégiques de l'ARP finalisé. Feuille de route pour la mise en œuvre des perspectives stratégiques élaborée	Au moins 2 études de faisabilité des axes du Plan Stratégique réalisées.	Au moins 4 études de faisabilité des axes du Plan Stratégique réalisées.	Mise en œuvre d'au moins 2 actions identifiées par le PS	Etude de faisabilité, séances de travail avec les personnes ressources clé de l'ARP. Plan stratégique
	Nombre de bénéficiaires (élus, fonctionnaires de l'ARP, etc.) ² formés	Données par l'ARP et le projet	2900 bénéficiaires formés	2017	Au moins 4100 bénéficiaires formés	Au moins 5300 bénéficiaires formés	Au moins 6500 bénéficiaires formés	Au moins 6500 bénéficiaires formés	Collecte et analyse systématique des données.
	Accès aux archives parlementaires	Données par l'ARP et le projet	Non existante	2016	Plateforme web déployée			Plateforme web déployée	Collecte et analyse systématique des données.
	Nombre des cadres informatiques de l'ARP formés	Données par l'ARP et le projet	Les cadres informatiques ont reçu un premier cycle de formation certifiant	2016	Au moins 7 cadres formés par 3 cycles de formation sur l'administration avancée.	Au moins 7 cadres formés par 6 cycles de formation sur l'administration avancée.	Au moins 7 cadres formés par 6 cycles de formation sur l'administration avancée.	Au moins 7 cadres formés par 6 cycles de formation sur l'administration avancée.	Collecte et analyse systématique des données.

2. N.B. Un fonctionnaire ou député peut recevoir plusieurs formations. Pour ce motif, l'utilisation de « bénéficiaire » est plus correcte.

	Nombre de fonctionnaires formés	Données par l'ARP et le projet	230 bénéficiaires ont reçu un premier cycle de formation sur les plateformes ICT	2017	Au moins 330 fonctionnaires sont formés dans les compétences essentielles de l'utilisation numérique.	Au moins 330 fonctionnaires ont obtenu la certification sur les compétences nécessaires de l'utilisation numérique.	Au moins 330 fonctionnaires ont obtenu la certification sur les compétences nécessaires de l'utilisation numérique.	Collecte et analyse systématique des données. Nombre de certificats
	Nombre d'utilisateurs des systèmes ICT de l'ARP formés	Données par l'ARP et le projet	0	2017		Les utilisateurs (217 députés et au moins 30 conseillers) sont formés sur l'exploitation des systèmes ICT	Les utilisateurs (217 députés et au moins 30 conseillers) sont formés sur l'exploitation des systèmes ICT	Collecte et analyse systématique des données.
	Nombre de rapports élaborés et soumis à l'unité spécialisée d'analyse budgétaire et de contrôle parlementaire	Données par l'ARP et le projet	Unité non existante	2016	Au moins 3 rapports d'analyse, d'évaluation et de contrôle sont élaborés.	Au moins 6 rapports d'analyse d'évaluation et de contrôle élaborés	Au moins 9 rapports d'analyse d'évaluation et de contrôle élaborés	Collecte et analyse systématique des données. Rapports d'analyse d'évaluation et de contrôle mis à disposition de l'unité
	Cadre institutionnel régissant les relations et les mécanismes entre l'ARP et la société civile	Données par l'ARP et le projet	Cadre régissant les relations de l'ARP avec la société civile non existante	2017	Contributions de la société civile au cadre institutionnel ARP-OSCs collectées Cadre institutionnel ARP-société civile élaboré	Cadre institutionnel ARP-société civile déployé	Cadre institutionnel ARP-société civile déployé	Consultations avec la société civile, revue documentaire, séances de travail avec les personnes ressources clé de l'ARP.

Produit 2 : L'ARP est renforcée en matière de transparence, et dans sa fonction de représentation.	Nombre de mécanismes pour l'engagement des citoyens et de la société civile développés	Données par l'ARP et le projet	0 (Non existantes)	2017	1 (Plateforme digitale mise en place et opérationnelle)	2 (Une application mobile destinée aux citoyens pour l'engagement des citoyens et de la société civile dans le processus parlementaire est mise en place et plus de la plateforme digitale)	3 (Une application mobile destinée aux députés pour faciliter l'accès au site intranet de l'ARP est mise en place et opérationnelle, en plus de l'application mobile à destination des citoyens et de la plateforme digitale)	3 (Plateforme digitale mise en place et opérationnelle Une application mobile destinée aux citoyens pour l'engagement des citoyens et de la société civile dans le processus parlementaire est mise en place et opérationnelle Une application mobile destinée aux députés pour faciliter l'accès au site intranet de l'ARP est mise en place et opérationnelle)	Collecte et analyse systématique des données
	Nombre de produits de sensibilisation des citoyens sur le mandat de l'ARP et le rôle du député	Données par l'ARP et le projet	N/A	2017	4 (Capsule vidéo à destination des citoyens et de la société civile sur le mandat de l'ARP et le rôle du député sont réalisées)	5 Campagne d'information réalisée dans le pays	7 2 journées « Portes ouvertes » sur le rôle et mandat de l'ARP sont organisées	Au moins 7 produits de sensibilisation développés et disséminés. Capsule vidéo à destination des citoyens et de la société civile sur le mandat de l'ARP et le rôle du député sont réalisées Campagne d'information réalisée dans le pays 2 journées « Portes ouvertes » sur le rôle et mandat de l'ARP sont organisées	Collecte et analyse systématique des données

	Nombre du personnel du Département de communication et de journalistes formés.	Données par l'ARP et le projet	0 N/D	2017	Au moins 10 cadres du Département de communication sont formés	Au moins 10 journalistes sont formés en matière de journalisme parlementaire	Au moins 20 journalistes sont formés en matière de journalisme parlementaire	Au moins 10 cadres du Département de communication sont formés	Collecte et analyse systématique des données
	Nombre de bénéficiaires (élus, fonctionnaires de l'ARP, etc.) ³ formés en matière genre	Données par l'ARP et le projet	120 bénéficiaires	2017	150 bénéficiaires formés en matière genre	180 bénéficiaires formés en matière genre	210 bénéficiaires formés en matière genre	210 bénéficiaires formés en matière genre	Collecte et analyse systématique des données
	% des bénéficiaires (membres de caucus femmes) formées.	Données par l'ARP et le projet	Caucus femmes non existant	2017	Au moins 50% des membres de caucus femmes sont formées en matière de plaidoyer ⁴	100 % des membres de caucus femmes sont formées en matière de plaidoyer	Au moins 50% des nouvelle membres de caucus femmes sont formées en matière de plaidoyer.	Au moins 100% des membres de caucus femmes sont formées en matière de plaidoyer.	PV des réunions séances de travail

³ N.B. Un fonctionnaire ou député peut recevoir plusieurs formations. Pour ce motif, l'utilisation de « bénéficiaire » est utilisée.

⁴ Le nombre des membres de caucus femmes sera défini après son établissement

VI. SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

Plan de suivi

Activité de suivi	Objectif	Fréquence	Action attendues	Coût
Avancement des résultats à suivre	Les données relatives à l'avancement des indicateurs de produit seront recueillies en vue de les analyser et les évaluer (dans le rapports trimestriels) par rapport à l'atteinte des résultats mentionnés dans le Cadre de Résultats (CR).	Par trimestre, ou selon la fréquence indiquée pour chaque indicateur dans le CR	Si un retard est enregistré au niveau de certains indicateurs, le sujet sera abordé et traité par l'équipe de gestion du projet pour prendre les mesures nécessaires.	
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques qui peuvent menacer la réalisation des résultats escomptés. Identifier et suivre les actions de gestion des risques en utilisant un journal des risques maintenu à jour dans les rapports de progrès et sur Atlas. Cela comprend des mesures de surveillance et des plans qui auraient pu être nécessaires selon les normes environnementales et sociales du PNUD. Les vérifications seront effectuées conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer le risque financier.	Par trimestre	Les risques sont identifiés par l'équipe de gestion du projet et des mesures sont prises pour gérer le risque. Le journal de risque est activement maintenu pour assurer le suivi des risques et entreprendre les actions adéquates.	
Apprentissage	Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons seront collectées régulièrement, ainsi que celles provenant d'autres projets et partenaires et intégrées de nouveau dans le projet.	Au moins une fois par an	Les leçons pertinentes sont collectées par l'équipe du projet et utilisées pour améliorer les décisions de gestion.	
Assurance Qualité annuelle du Projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et les faiblesses du projet pour améliorer les décisions de gestion.	Une fois par an, en marge des comités de pilotage	Les points forts et les faiblesses seront examinés et utilisés pour la performance du projet.	
Réviser et faire les corrections dans l'immédiat	Révision interne des données de toutes les actions de suivi pour faciliter la prise de décision.	Au moins une fois par an	La performance de données, les risques, les enseignements et la qualité seront discutés entre l'équipe de gestion du projet et le Comité de Liaison et utilisés pour effectuer des corrections nécessaires.	
Rapports du projet	Des rapports trimestriels seront préparés. Un rapport d'avancement des activités sera préparé et présenté au comité de pilotage et aux principales parties prenantes, montrant les résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau de chaque output. Le rapport comprend des évaluations qualitatives capables de mettre en exergue l'avancement et la réalisation des principaux produits, à partir de critères de qualité et de méthodes à développer.	Trimestriels et annuellement et à la fin du projet.		

Revue du Projet (Comité de pilotage)	Le Comité de Pilotage approuvera les plans de travail et le budget annuels, examinera les rapports d'avancement, prodiguera des conseils stratégiques et guidera le projet conformément à ses objectifs pour assurer la réalisation des résultats définis. Le CP doit se réunir à la fin du projet pour tirer les leçons apprises et discuter des possibilités de mise à l'échelle.	Semestriel	Les problèmes de qualité ou tout retard observé au niveau de réalisations de résultats devraient être discutés au sein du CD et les mesures correctives nécessaires et adéquates sont prises	
---	---	------------	--	--

Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source de financement
Évaluation finale		<p>SP Outcome 2: Citizen expectations for voice, development, the rule of law and accountability are met by stronger systems of democratic governance.</p> <p>SP Output 2.1: Parliaments, constitution making bodies and electoral institutions enabled to perform core functions for improved accountability, participation and representation, including for peaceful transitions.</p>	1	31/03/2020		30 000 USD

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL⁵

Produits escomptes	Activités prévues	Budget prévu par année (en USD)			Partie responsable	Budget prévu		
		2018	2019	2020		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
Produit 1 l'ARP est renforcée pour devenir une institution plus efficace grâce un Plan stratégique de développement pour coordonner le renforcement des capacités institutionnelles et des structures de l'Assemblée Marqueur genre : 2	<p>Activity Results 1.1: Le plan stratégique de développement de l'ARP (correspondant à la vision stratégique existante) est finalisé de manière inclusive et participative</p> <ul style="list-style-type: none"> Facilitation, conseils techniques et soutien relatif au processus de finalisation de la Vision stratégique en tant qu'outil de planification et de coordination à long terme. Conseil technique et soutien à la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Vision stratégique. 	60 000	40 000	40 000	PNUD, ARP	Donors	Consultant international, national, Atelier, missions,	140 000
	<p>Activity Result 1.2: Les capacités des parlementaires et du secrétariat sont renforcées pour remplir les fonctions législatives et du contrôle.</p> <ul style="list-style-type: none"> Consolidation de l'Académie à travers la mise en place de cycles de formation ponctuels et courts et de formations-actions (formation apprentissage) constituant un nouveau programme de formation structuré autour d'un calendrier d'activité annuel. Soutien aux journées parlementaires, en visant particulièrement les sujets liés à la mise en œuvre de la Constitution. Appui à l'organisation de quatre conférences nationales. Soutien au renforcement des capacités des députés et des conseillers des commissions en matière législative et de contrôle en tenant compte de la dimension genre à travers l'Académie. Assurer l'accès à une expertise indépendante et un appui technique à travers la consolidation et renforcement du roster d'experts de haut niveau. Appui à la mise en place d'une unité spécialisée d'analyse budgétaire et de contrôle parlementaire 	250 000	350 000	300.000	PNUD, ARP	Donors	Consultant international, national, Atelier, missions,	900 000

⁵ Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration.

<ul style="list-style-type: none"> • Appui au renforcement du rôle du parlement dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). • Table ronde afin de développer un plan d'action parlementaire ODD visant à renforcer les capacités de l'ARP pour devenir un partenaire efficace dans la réalisation des ODD. 	170 000	200.000	150 000	PNUD, ARP	Donors	Consultant international, national, Atelier, missions, installations et équipements	520 000
<ul style="list-style-type: none"> • Activity Result 1.3: Les capacités de l'ARP à utiliser l'infrastructure numérique sont renforcées. • Consolidation des acquis en matière d'infrastructure numérique (par la formation des députés, fonctionnaires et personnel technique pour un usage maximisé, par le complément des modules requis et l'upgrade du système et de l'infrastructure). • Formation sur l'administration avancée et le développement continu du système d'information pour les cadres informatiques de l'assemblée • Formation pour les fonctionnaires sur les compétences élémentaires en informatique et technologie numérique avec un cycle certifiant à la fin. 	480 000	590 000	490 000		Donors		1 560 000
Total partiel pour le produit 1	38 400	47 200	39 200	UNDP	Donors	Facilities and Administration	124 800
GMS	518 400	637 200	529 200		Donors		1 684 800

<p>Produit 2. L'ARP est renforcée en matière de transparence et dans sa fonction de représentation.</p>	<p>Activity Result 2.1 Les capacités de représentation, de transparence et de dialogue de l'Assemblée sont renforcées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la mise en place d'un cadre durable et de mécanismes structurels pour le dialogue avec - et la participation de la société civile. • Appui à la mise en place d'une plateforme digitale, d'une application mobile destinée aux citoyens et les députés pour l'engagement des citoyens et de la société civile dans le processus parlementaire (fonction législative, budgétaire et de contrôle), • Appui à la mise en place d'une chartre d'utilisation et de sécurité du système d'information de l'ARP. • Appui à la mise en place d'un plan de communication autour de la plateforme digitale et des mécanismes d'inclusion de la société civile. • Renforcement des capacités des parlementaires à dialoguer avec les citoyens • Mise en place d'une campagne d'information à travers le pays sur le rôle et le mandat de l'ARP. • Appui à la communication institutionnelle à travers l'accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie de communication et la formation du personnel du Département de communication et des journalists sur le rôle des parlementaires et la manière d'interagir avec eux 	120 000	100.000	80.000	PNUD, ARP	Consultant international, national, Atelier, missions, Impression	300 000
<p>Activity Result 2.2. La participation et l'engagement des femmes et des jeunes dans les processus parlementaires sont renforcés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien au Groupe des femmes parlementaires. • Formation pour des groupes de femmes et de jeunes de la société civile sur le plaidoyer et pour s'engager dans le dialogue avec les parlementaires. • Renforcement des capacités des députés quant aux questions d'égalité de genres et sur la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles sur le genre • Appui à l'organisation de journées portes ouvertes parlementaires au profit des jeunes et des femmes. 	40 000	40.000	40.000	PNUD, ARP, OSC	Consultant international, national, Atelier, missions, Impression	120 000	
<p>Total partiel pour le produit 2</p>	160 000	140 000	120 000			420 000	
<p>GMS</p>	12 800	11 200	9 600	PNUD	Facilities and Administration	33 600	
<p>Total pour le produit 2</p>	172 800	151 200	129 600			453 600	

Produit 3: Gestion efficace du projet	Activity Result 3.1	100 000	100 000	100 000	100 000	PNUD	Donors	Salaires staff	300 000
	• Equipe administrative								
	• Appui aux opérations du projet	60 000	60 000	60 000	60 000	PNUD	Donors	Locaux, communications, missions, divers dépenses	180 000
	Operations Management								
	Evaluation finale								
	Direct Project Cost	60 000	60 000	60 000	60 000	PNUD	Donors	International Consultant	30 000
	Total partiel pour le produit 3	220 000	220 000	220 000	240 000	PNUD	Donors	Appui opérationnel et programmatique	170 000
	GMS	17 600	17 600	17 600	19 200	PNUD	Donors	Facilities and Administration	680 000
	Total pour le produit3	237 600	237 600	237 600	259 200				734 400
	GRAND TOTAL	928 800	1 026 000	918 000					2 872 800

Le projet sera réalisé selon la modalité de mise en œuvre directe du PNUD (DIM).

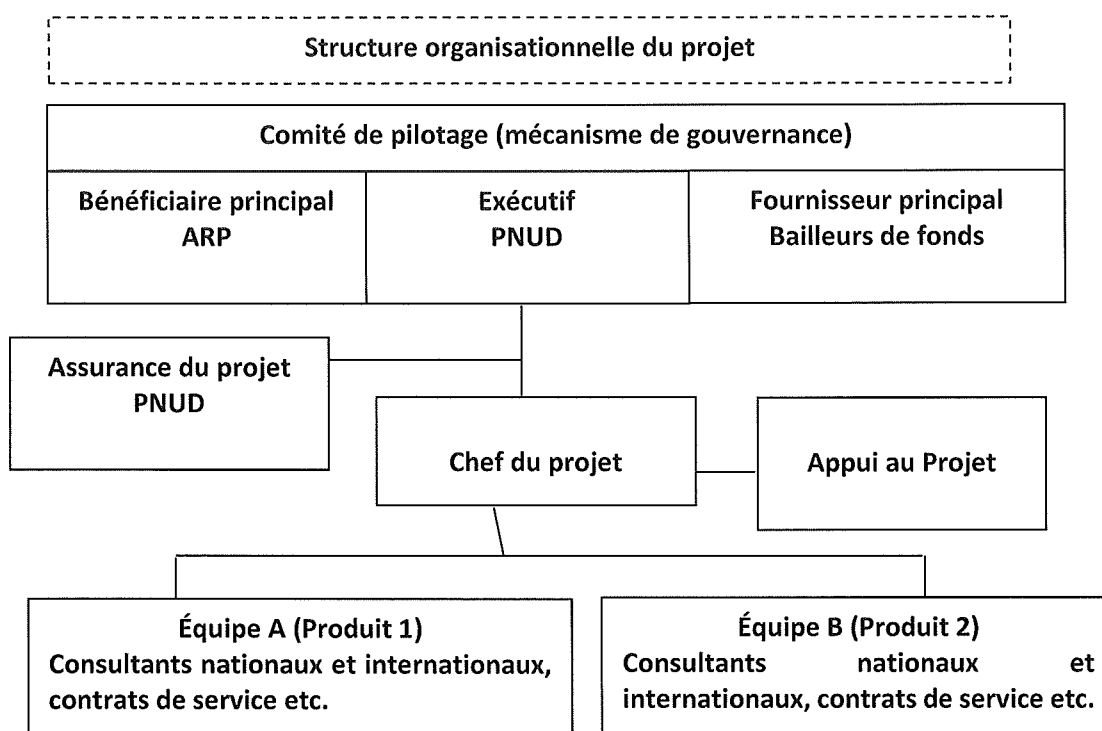
Un **Comité de pilotage du projet (CP)** est en place dès le démarrage. En tant qu'organe décisionnel du projet, le Comité de pilotage approuve les plans de travail et le budget, examine les rapports d'avancement, prodigue des conseils stratégiques et guide le projet conformément à ses objectifs pour assurer la réalisation des résultats définis.

Le CP est co-présidé par le Président de l'ARP et le Représentant résident du PNUD en Tunisie. Il est composé de représentants de l'ARP, des bailleurs de fonds du projet et du PNUD. D'autres acteurs peuvent être invités, avec le statut d'observateurs, aux réunions du Comité de pilotage si cela s'avère nécessaire.

Aux fins de la mise en œuvre au quotidien du plan de travail, de la gestion du budget du projet, ainsi que de la planification et de la programmation générales des activités, le CP déléguera cette responsabilité à un(e) chargé(e) de programme du PNUD qui sera responsable de l'assurance de la qualité du projet en étroite concertation avec les membres du Comité de pilotage.

Le projet continuera de coordonner ses actions avec un Comité de liaison, au sein de l'ARP en tant qu'instance de coordination entre les organes décisionnels de l'ARP (Président, Asseseurs, Cabinet, Secrétariat général et autres organes concernés par le Projet), de suivi et de facilitation de la prise de décision.

Le CP se réunira au moins deux fois par an. Des réunions supplémentaires pourront être organisées en fonction des besoins.



Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de Tunisie et le PNUD, signé le 25 Avril 1987. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le PNUD (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures.

X. GESTION DES RISQUES

PNUD (modalité de réalisation directe - DIM)

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]⁶ [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]⁷ ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits

⁶ À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

⁷ À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

- i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

- g. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux,

commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..

- h. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- i. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

XI. ANNEXES

- 1. Rapport sur l'assurance qualité du projet**
- 2. Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*
- 3. Analyse des risques.** Utilisez le [modèle de Registre des risques](#) standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenus dans la [Description des éléments à livrer du Registre des risques](#).
- 4. Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).
- 5. Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.**